



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-78880>

Département(s) de publication : **59, 62, 60, 80**

Annonce n° **26-78880**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION HAUTS-DE-FRANCE

Correspondant : MME VANDROMME

Adresse : 299 boulevard de leeds cs 90028, 59777 LILLE

Coordonnées :

Téléphone : 0320637979

Courriel : achats@hautsdefrance.cci.fr

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Accord-cadre conception, réalisation et production de vidéos à vocation instituTionnelle, promotionnelles, marketing et commerciale pour les besoins du réseau CCI Hauts de France

Section 3 - Caractéristiques du marché

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 05/10/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Voir cahier des charges

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Paiement à 30 jours sur fonds propres

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires

de services : Le candidat peut se présenter seul ou sous la forme d'un groupement (conjoint ou solidaire) conformément aux dispositions de l'article R2142-20 du code de la commande publique. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même

marché. Il est interdit aux opérateurs économiques de présenter pour chaque marché public plusieurs offres en agissant à la fois: - en qualité d'opérateurs économiques individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, - en qualité de membres de plusieurs groupements. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement et ce conformément aux dispositions de l'article R2142-22 du code de la commande publique. Un opérateur économique est identifié par son numéro SIREN (numéro à 9 chiffres) et non par son SIRET (numéro à 14 chiffres, les 5 derniers correspondant au code NIC, identifiant l'établissement). Aussi, pour chaque marché public, il ne doit être déposé qu'une seule offre émanant de structures ayant le même numéro SIREN. Dans le cas où malgré tout il a été déposé plusieurs offres par la même entité (même SIREN), seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de dépôt des plis (article R2151-6 du code de la commande publique). Ex : l'offre remise sous le SIRET 2222222212345 et celle remise sous le SIRET 2222222265432 émanent du même opérateur

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Voir RC

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 07/09/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCIR-COM-2026-34

Renseignements complémentaires : Conformément aux dispositions de l'article R2113-1 du code de la commande publique, les opérateurs économiques peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots. Le candidat soumissionnant à 1 lot se devra de compléter l'intégralité des documents du lot concerné, à défaut, son offre sera jugée irrégulière. Il est fixé une limitation du nombre de lots maximum possible par attributaire. Dans le cadre du présent accord-cadre alloté en sept (7) lots géographiques, un même attributaire ne pourra se voir attribuer plus de quatre (4) lots au maximum. Les conditions d'attribution sont indiquées au RC (règlement de la consultation). L'accord-cadre est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R2123-1 du code de la commande publique. Chaque lot prendra la forme d'un accord cadre multi attributaire qui donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents conformément aux dispositions de l'article R2162-2 du code de la

commande publique. Conformément à l'article R2162-9 du CCP, les marchés subséquents sont attribués dans les conditions fixées par le CCAP de l'accord cadre. Chaque lot sera attribué à 3 titulaires maximum sous réserve d'un nombre de réponses suffisant. Les attributaires pour chaque lot seront remis en concurrence à chaque survenance d'un besoin. Les marchés subséquents peuvent être notifiés jusqu'à la fin d'exécution du présent accord cadre conformément aux dispositions de l'article R2162-5 du code de la commande publique. Leur durée d'exécution peut excéder la date d'échéance de l'accord-cadre, sous réserve que ces marchés aient été attribués et notifiés pendant la période de validité de celui-ci et que leur durée soit déterminée en tenant compte de la nature des prestations et de leurs conditions d'exécution. Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur, peut, conformément à l'article R 2185-1 du code de la commande publique, décider à tout moment de déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général. Le présent accord cadre est conclu sans minimum mais avec un maximum définis dans le cahier des charges. Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de garantir un minimum de dépenses/ un minimum de réalisation de vidéo ou l'atteinte du montant maximum/ réalisation de vidéos mentionnée, au prestataire retenu. Le titulaire du marché ne pourra élever aucune réclamation s'il(s) n'était(en)t pas atteint(s). Dans l'hypothèse où le montant maximum de réalisation de vidéo du lot (ou de l'accord-cadre) serait atteint avant l'échéance de la période d'exécution en cours, l'acheteur se réserve la possibilité de prononcer, de manière anticipée, la reconduction de l'accord cadre pour la période suivante. L'accord-cadre prend effet à compter de sa notification pour une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois 12 mois - soit une durée totale de 48 mois maximum. La reconduction se fera de manière tacite sauf dénonciation expresse. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité, conformément à l'article R2122-7 du code de la commande publique, de passer sous forme de marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence des marchés de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché. Un exemplaire du dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur : www.marches-publics.gouv.fr sous la référence : CCIR-COM-2026-34 Il ne sera adressé aucun DCE en format papier par courrier. Toute omission ou anomalie dans les pièces écrites constatés par le candidat devra être signalées avant la remise de l'offre. Faute de quoi, le candidat est réputé avoir tenu compte dans son offre de tous les éléments nécessaires à la réalisation des prestations. Prix 40%, technique 50% développement durable 10%. Des négociations sont possibles dans les conditions du RC. Les offres devront être entièrement dématérialisées, toutefois, la transmission d'une copie de sauvegarde est possible dans les conditions du RC. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser leur demande via la plateforme de dématérialisation (www.marches-publics.gouv.fr), dans les délais indiqués au RC. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire, CS 62039, F-59014 Lille Cedex. E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr Tél. 03 20 63 13 00. Fax 03 20 30 68 40

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

- **Lot(s) 1** - Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Artois
- **Lot(s) 2** - Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Grand Lille
- **Lot(s) 3** - Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Grand Hainaut
- **Lot(s) 4** - Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Littoral
- **Lot(s) 5** - Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Amiens-Picardie
- **Lot(s) 6** - Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Aisne

- **Lot(s) 7** - Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Oise

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/08/2026